



[www.financespubliques.cgt.fr/23/](http://www.financespubliques.cgt.fr/23/)  
n°9 juillet 2016

<p style="text-align: center;"><b>Cantine de Guéret</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SPECIAL CAP : recours évaluation A-B-C et mutations C</b></p>
---

### **Cantine administrative de Guéret : fermeture ?**

Depuis deux ans, la situation de la cantine de Guéret se dégrade. En effet, les coûts de fonctionnement sont importants, la cantine a moins de rationnaires (départ à la retraite, suppression d'emplois). Pourtant nous avons consenti à des efforts : changement de traiteur, amélioration de la qualité des repas...

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur l'avenir de cette cantine; pour la CGT-Finances Publiques il est inacceptable que la cantine de Guéret disparaisse; des responsables de l'association auraient visité la cantine du centre hospitalier: en espérant que cette visite avait pour but d'améliorer encore notre cantine, mais nous avons un doute.

C'est pourquoi nous avons saisi la fédération des Finances CGT afin qu'elle intervienne auprès du ministère.

### **CAPL – Recours évaluation 2016**

Cette année, 4 recours en CAPL contre six l'an passé. Un en catégorie A, un en B et deux en C.

Trois agents avaient obtenu partiellement des modifications lors du recours hiérarchique. Ils ont formulé un recours en CAPL et deux agents ont obtenu en CAPL ce qu'ils souhaitaient : tableau synoptique et/ou bonification.

À noter que cette année une procédure de convocation n'avait pas été respectée. Ce fait a été reconnu par la direction et l'agent a obtenu un mois d'avancement comme souhaité.

Un autre agent a vu son tableau synoptique modifié ainsi que l'appréciation. Cet agent n'avait pas été gâté puisque les premiers commentaires étaient particulièrement humiliants et dégradants. Comment ne pas s'étonner de retrouver des agents en souffrance ? Nous espérons qu'un rappel a été fait au notateur sur sa manière de rédiger ses commentaires. Au moins un recours en CAPN est à prévoir.

## Cap n°3 Catégorie C

### La CAP locale n°3 s'est réunie le 21 juin

- Douze départs sont prévus : cinq agents quittent le département, six agents qui étaient ALD Creuse obtiennent leur affectation dans le département, un agent intègre l'Équipe Départementale de Renfort.
  - Sept agents avaient formulé une demande de mutation pour la Creuse.
  - Huit agents sont nommés dans le département suite à leur réussite au concours
- ➔ Les agents qui étaient précédemment ALD et qui obtiennent leur affectation en Creuse restent sur les postes qu'ils occupaient (postes vacants au jour de la CAP) – trésorerie de Bourganeuf - SPF de Guéret-CDIF de Guéret - SIP/SIE d'Aubusson – trésorerie d'Aubusson (la CGT a voté pour).
- ➔ Un agent n'obtient pas satisfaction et devra attendre la fermeture de la trésorerie pour avoir une autre affectation (la CGT a voté contre la proposition de l'administration de le maintenir dans son poste actuel).
- ➔ Un agent intègre l'EDR, pas de vote.
- ➔ Les huit lauréats de concours sont affectés ALD -pas de vote :
- au SIP de Guéret,
  - au SPF de Guéret,
  - 3 à la TP Guéret
  - à la trésorerie de Dun
  - au SIP/SIE d'Aubusson
  - au SIE de Guéret